



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 54164

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la réforme de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). A l'occasion du congrès national des sapeurs-pompiers, le dépôt d'un projet de loi réformant les SDIS, pour l'automne 2001 a été annoncé. En conséquence, il souhaiterait connaître les grandes orientations de ce texte qui a pour objectif d'améliorer, voire de réformer, la départementalisation des services d'incendie et de secours.

Texte de la réponse

Le projet de loi sur la sécurité civile qui a été annoncé par le ministre de l'intérieur lors du congrès de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France à Strasbourg le 7 octobre 2000, et qui sera déposé fin 2001 au Parlement devra définir l'architecture de la sécurité civile et reprendre un certain nombre de dispositions contenues dans la loi de 1987. Ce projet de loi devra être l'occasion de débattre sur l'organisation de la défense et de la sécurité civiles aux niveaux communal, départemental, zonal et national. Les domaines de compétence ainsi que les responsabilités de chacun de ces niveaux devront être déclinés. L'amélioration de l'organisation et de la coordination des acteurs de la sécurité civile, la clarification de leurs missions et l'articulation plus efficace entre les différents niveaux d'intervention feront partie des thèmes qui seront traités. Le dépôt de ce projet de loi ne fera pas obstacle à ce que des dispositions plus techniques puissent être soumises au vote du Parlement dans des délais plus proches afin de s'assurer d'un fonctionnement satisfaisant des services départementaux d'incendie et de secours notamment en matière de financement. Ces projets de textes législatifs sur la sécurité civile, dès que les grandes orientations auront été dessinées, seront soumis à la discussion avec les différentes parties prenantes et en premier lieu avec les associations d'élus.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54164

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6701

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2143